

RÈGLEMENT

Puces des couturières et des loisirs créatifs

Lieu : Saïx

Date : Dimanche 12 avril 2026

Horaires : De 8h à 17h

Article 1 – Organisation

Les Puces des couturières et des loisirs créatifs sont organisées par l'association MJC de SAIX. Cette manifestation a pour objectif la vente d'articles d'occasion liés à la couture et aux loisirs créatifs.

Article 2 – Participants

La manifestation est réservée aux particuliers. Les exposants doivent être majeurs ou accompagnés d'un adulte responsable.

Article 3 – Articles autorisés

Seuls les articles d'occasion liés à la couture et aux loisirs créatifs sont autorisés à la vente : tissus, laine / fils, mercerie, matériel de couture, patrons, boutons, rubans, fermetures, matériel de tricot, broderie, patchwork, accessoires de loisirs créatifs.

Les créations artisanales, les objets neufs, les vêtements et tout objet sans lien avec la couture ou les loisirs créatifs sont interdits.

Article 4 – Réservation

La réservation se fait par l'envoi de la fiche d'inscription complétée et signée et du paiement. Les inscriptions sont prises dans l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles.

Article 5 – Tarifs

Le tarif est fixé à 5 € la table de 1,80 m. Les tables sont fournies par l'organisation.

Article 6 – Installation

L'installation des exposants se fera à partir de 8h00. Les exposants doivent respecter l'emplacement attribué par les organisateurs.

Article 7 – Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration. Chaque exposant reste responsable de ses biens et de son stand.

Article 8 – Propreté

Les exposants doivent laisser leur emplacement propre en fin de manifestation.

Article 9 – Annulation

En cas d'annulation par un exposant, il n'y aura pas de remboursement. En cas d'annulation pour cause exceptionnelle indépendante de l'organisation, l'événement pourra être reporté ou annulé.

Article 10 – Acceptation

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.